

Aussi, pour que cette place retrouve son animation et que tous profitent de la vue que ce soit en flânant ou des terrasses des cafés, la commune a décidé :

- 1) De mettre la place en zone de rencontre. La vitesse des véhicules y est donc réduite à 20km/h et les piétons ont la priorité absolue. Autrement dit, ce n'est pas une zone piétonne mais les conducteurs de véhicules doivent adapter leur conduite à la présence des piétons. Le panneau indiquant cette zone est encore peu connu, il est présenté ci-dessus.
- 2) D'empêcher le stationnement sur la place au droit des terrasses, côté rade, par la pose de potelets rétractables (marchés du vendredi et du dimanche, manifestations - d'avril à mi-novembre).
- 3) De protéger les terrasses par des jardinières qui seront entretenues par les commerçants. Ceci permet d'avoir un mobilier homogène et de valoriser l'aspect du quartier.
- 4) De permettre aux cafés d'installer une petite terrasse le long du parapet.



■ Carrefour et rue de la Gendarmerie

La commune a décidé de modifier ce carrefour signalé comme dangereux par de nombreux résidents. Situé sur la RD198, cet aménagement ne peut se faire qu'avec l'accord des services du Conseil Général. La solution retenue, un rond-point avec priorité à l'entrant et suppression du tourne à gauche vers le Broussetisse en venant de Kerners. Sa forme particulière, en ovale et en déport par rapport à l'axe Kerners - Bourg, tient compte de la présence de 5 branches et de la nécessité de permettre le passage des véhicules lourds, notamment les bus (transports scolaires et desserte du complexe sportif).



■ Effacements des réseaux aériens

Rue du Monténo : la première partie entre la place du Taveno et le poste de relevage est, comme pour le village de Tumiach, en attente de la fourniture des câbles France Télécom pour que le chantier soit achevé (dépose des poteaux téléphoniques et électriques et des câbles aériens). La seconde partie jusqu'à la rue des ormeaux devrait se faire à l'automne.

Rues de la Douane et de l'Armor pour Port-Navalo, de la Butte pour Kerners devraient se faire entre le dernier trimestre 2012 et le premier trimestre 2013.

■ Projets d'aménagement de voirie

Ne sont cités ici que les projets qui sont à l'étude ou dont l'étude est programmée.

Chemin du Saint-Sacrement : création d'un réseau pluvial pour résorber des problèmes qui s'étendent jusqu'à la rue des Bruyères. La portion traitée se situe entre l'école du Graniol et la rue d'Armorique. Simultanément, la voirie, très dégradée sera aménagée. L'étude est en cours et on devrait exécuter le chantier à l'automne.

Rue de la Butte : la priorité est à l'aménagement de l'entrée du village de Kerners, problèmes d'eaux pluviales et chaussée dégradée. L'étude n'est pas encore commencée, les travaux ne pouvant s'effectuer qu'après l'effacement des réseaux aériens.

Boulevard de la Résistance : la portion du boulevard entre le rond-point du Crouesty et le carrefour à feux « Intermarché », objet d'une étude préliminaire sous le précédent mandat, n'a pas été traitée. S'agissant de l'entrée sur la commune, il est urgent de la requalifier. C'est un dossier sensible et complexe car le boulevard est une voie départementale et son emprise, comme le jardin de Lahinch, est sur le domaine maritime. Nous avons donc élaboré un programme avec tous les partenaires : Conseil Général, SMPBNM (syndicat nautique des ports) et Sagemor. Ce programme prend en compte la continuité des circulations douces à partir de la piste cyclable du boulevard de la Libération jusqu'au carrefour à feux, l'aménagement de l'entrée sur la zone portuaire pour les transports de bateaux (au niveau de l'office de tourisme), un aménagement plus urbain du boulevard assurant une continuité piétonne entre le bourg et le port via le jardin de Lahinch.

■ Les sanitaires côtiers

Les sanitaires du Fogo :

La rénovation de ces sanitaires a été entièrement exécutée par les services techniques de la commune. Le sanitaire situé devant l'école de voile a été entièrement rénové et doté d'une douche de plage extérieure. Pour éviter les tags, il sera décoré par une fresque exécutée par M. Château qui a déjà travaillé sur

la commune avec nos ados pour décorer les transformateurs (à l'heure où vous recevrez ce magazine, elle sera en place). Simultanément, le poste de vigie de l'école de voile a été remis en état.

Le sanitaire de Kermor a, lui aussi, été entièrement refait et rendu accessible par un platelage adapté et doté d'une douche de plage.

Sanitaires de Bilouris et Pen Castel : les permis de construire ont été déposés et sont à l'instruction.

Sanitaires et poste SNSM de Port-Navalo : nous avons eu l'autorisation pour les réaliser. Un groupe de travail établit le programme pour consultation de maîtrise d'œuvre.

■ Office de Tourisme

Le hall d'entrée et les bureaux d'accueil du public de l'office de tourisme n'étaient plus du tout fonctionnels et ne correspondaient plus aux attentes du public. Or, c'est souvent le premier contact de ceux qui nous visitent et/ou viennent séjourner chez nous. La qualité de l'accueil est donc essentielle. Cette partie de l'office de tourisme a donc été entièrement repensée et rénovée et donne désormais une image accueillante et de qualité de notre station.

■ Transformateurs

Comme les années précédentes, en partenariat avec ERDF et le SDEM, deux postes de transformation ont été « graphés » par deux artistes, MM. Château et Jouan, entourés de deux équipes de nos ados cornaqués par Delphine Altmeyer, responsable de l'espace jeunes. Les jeunes, sous la conduite de nos deux artistes, ont appris à maîtriser les techniques du grape et réalisé de très beaux décors.

■ Maison de l'Enfance

Comme on peut le voir sur les photos, les murs de clôture ont été refaits et décorés par Madame Magali Lanoë, artiste locale qui a déjà travaillé pour la mairie (transformateurs et Maison de l'Enfance notamment).



■ Le complexe sportif

Le Conseil Municipal a récemment validé l'avant-projet définitif présenté par le cabinet Nomade. Le permis de construire est à l'instruction. Le début du chantier est espéré pour le dernier trimestre 2012.

■ La chapelle du Crouesty

Le cabinet d'architectes de Ponthaud retenu pour la rénovation de la chapelle vient de soumettre son avant-projet définitif. L'instruction du permis de construire peut prendre jusqu'à 6 mois car nous sommes en secteur protégé (périmètre de monument historique : le cairn du Petit Mont).

De son côté Madame Lanoë a réalisé le décor d'un troisième poste.